

Le 06/11/2020

### 1. Des nouvelles des structures associatives

- EME La clé St Pierre : passage de tests antigéniques pour les professionnels de retour de congé : tous ont été négatifs.
- FAM les Saules : passage des tests PCR pour les usagers et professionnels. 7 résidents sont positifs et ont été regroupés dans une unité COVID dédiée pour une surveillance accrue. Les résidents ne souffrent pas de forme grave ou sont asymptomatiques. 14 professionnels ont été testés positifs avec ou sans symptômes. Aucun salarié de l'équipe SODEXO qui a déjà mis en place les protocoles dans ce contexte. Toutes les familles ont été informées et un CVS est organisé en visio lundi. Nous avons fait appel aux professionnels de nos autres établissements du secteur géographique ainsi qu'à des personnels extérieurs parce que les tensions se font sentir en termes d'encadrants pour ce WE et la semaine à venir.

### 2. Les accompagnements collectifs

En complément du plan Vigipirate : Nous vous demandons de vous rendre d'un point A à un point B en véhicule et non à pied. La présence sur la voie publique n'est pas favorisée pour des raisons évidentes de sécurité.

Nous vous demandons également d'éviter au maximum les endroits collectifs.



Pour les ESMS accueillant des personnes à risque de forme grave : Il est recommandé de limiter les activités collectives qui ne pourraient pas être organisées dans le respect des gestes barrières.

Pour les autres ESMS : Les établissements organisent les accompagnements en collectif de manière à favoriser le respect des règles de distanciation physique suivantes :

- Pour les enfants accompagnés jusqu'à l'âge de 6 ans, entre les enfants d'une même classe ou d'un même groupe aucune règle de distanciation ne s'impose, que ce soit dans les espaces clos (salle, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être recherchée autant que possible entre les élèves de groupes différents.
- Pour les enfants accompagnés d'un âge entre 6 et 15 ans, la distanciation physique d'au moins un mètre doit être recherchée autant que possible dans les espaces clos. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre personnes d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. L'organisation des accompagnements à l'air libre est encouragée.
- Pour les enfants et adultes à partir de 16 ans, une distance minimale d'un mètre doit être recherchée autant que possible entre chaque personne dans les espaces clos et extérieurs.

### 3. Les repas

- Les modalités de prise des repas sont adaptées en fonction de la circulation de l'épidémie au sein de l'établissement.
- Lorsqu'une restauration collective est maintenue, en fonction du personnel disponible et de l'architecture du bâtiment, il est à minima nécessaire de veiller au respect de l'ensemble des mesures barrières et notamment les distances entre les personnes.

**Les professionnels sont tenus de ne pas prendre leur repas en même temps que les usagers.**

#### 4. Les accueils de jour

- **Accueils de jours maintenus**, avec une surveillance accrue des symptômes de la part du personnel.
- Décision de **fermeture des AJ** doit tenir compte de la situation épidémique de chaque établissement :

- ✓ **En cas de cluster** : Fermeture des AJ en concertation avec Direction Générale et ARS DD78 et organisation d'une continuité d'accompagnement à domicile. Une information sera effectuée auprès du CVS et des familles sur la durée de fermeture.
- ✓ **Si fermeture décidée** : AJ pourra être limité aux situations particulières, notamment en cas de risque de dégradation de l'autonomie, et/ou épuisement de l'aidant.
- ✓

#### 5. Les transports entre le lieu de vie et la structure

Les transports s'organisent selon une dynamique géographique et peuvent conduire à un brassage de personnes de différents âges appartenant à différents groupes/dispositifs.

Sauf restrictions complémentaires qui feraient l'objet d'une information dédiée :

- Eviter les regroupements d'usagers et d'accompagnants à l'entrée du mode de transport
- Chauffeur doit maintenir les distances de sécurité avec les passagers et porter un masque
- **Recommandation écrite à transmettre aux parents/proches afin qu'ils ne confient pas au transporteur un usager symptomatique (à afficher sur le véhicule)**
- Désinfection des mains des personnes transportées avant entrée dans véhicule
- Port du masque chirurgical par les professionnels encadrants
- Port du masque chirurgical par les usagers de plus de 6 ans pouvant le supporter. Toute dérogation à cette obligation devra faire l'objet d'un certificat médical (voir section dédiée au port du masque)
- Personnels encadrants en contact avec les personnes à risque de forme grave doivent porter un masque avant et lors de l'entrée dans le véhicule et durant la durée du trajet
- Aération du véhicule pendant le transport si les conditions climatiques le permettent
- Pour les personnes qui ne pourraient pas porter de masque : Respecter une distance d'1 mètre avec les autres personnes transportées, ou veiller à ce qu'elles soient installées aux côtés de personnes qui partagent le même groupe au sein de l'établissement.
- **Privilégier le transport individuel pour les personnes à risque de forme grave qui ne pourraient pas porter un masque**

